Calendrier 2020

Ville de THUIN

Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers

Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour tout connaître sur les collectes des déchets.

APPLI ANDROID SUR Google Play

Download on the App Store

Changement de jour de collecte des ordures ménagères pour Gozée ! Nouveau jour : le JEUDI

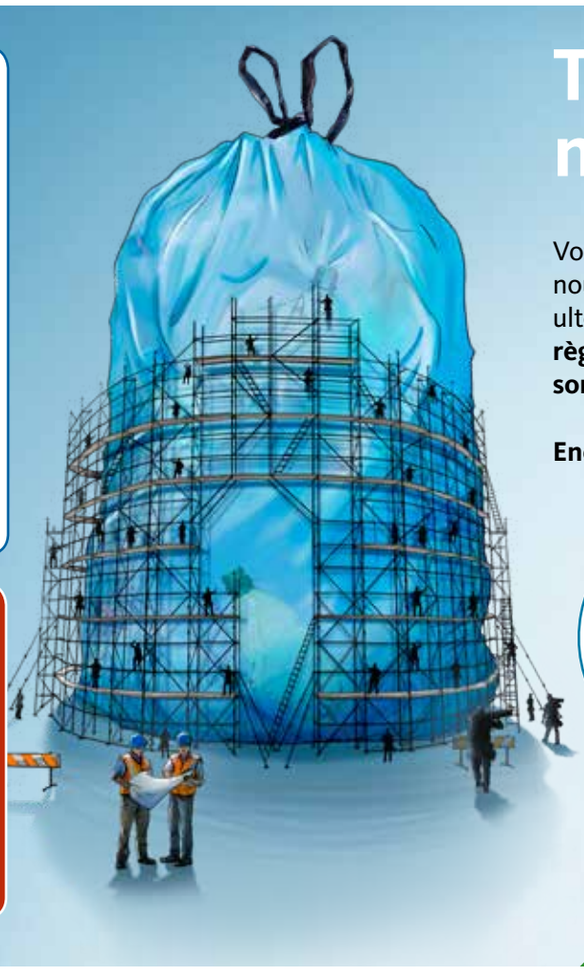

Tri des PMC : rien ne change en 2020 !

Vous en avez peut-être déjà entendu parler : de nouveaux emballages en plastique seront ultérieurement acceptés dans les PMC. **Ces nouvelles règles de tri** entrent progressivement en vigueur et **ne sont pas encore d'application dans votre commune**.

Encore un peu de patience !

Patientez et continuez à respecter les règles de tri en vigueur. Merci d'avance !

Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

Horaires et adresses de vos recyparcs

Lundi	Fermé	12 h 30 à 18 h
Mardi	09 h à 12 h	12 h 30 à 18 h
Mercredi	09 h à 12 h	12 h 30 à 18 h
Jeudi	09 h à 12 h	12 h 30 à 18 h
Vendredi	09 h à 12 h	12 h 30 à 18 h
Samedi	08 h à 12 h	12 h 30 à 17 h

Merci de vous présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture

Chimay	Rue Grand Prix des Frontières	T 060 21 54 40
Momignies	Zone Plantis des Aisements	T 060 51 17 38
Sivry-Rance	Rue Martinsart, 64	T 060 21 97 56
Thuin	Drève des Alliés, 122 A	T 071 59 14 19

Jours de fermeture :

Mercredi 1er janvier
Jeudi 2 janvier
Lundi 13 avril
Vendredi 1er mai
Lundi 18 mai (uniquement le recyparc de Thuin)
Jeudi 21 mai
Lundi 1er juin
Mardi 21 juillet
Samedi 15 août
Lundi 2 novembre
Mercredi 11 novembre
Vendredi 25 décembre
Samedi 26 décembre

Nouveau dès janvier 2020

Ne jetez plus vos biens ménagers réutilisables aux encombrants ou à la poubelle. Ils peuvent être valorisés par des entreprises d'économie sociale. Rendez-vous au recyparc IPALLE le plus proche de chez vous pour déposer vos objets en bon état dans le local prévu à cet effet ou contactez le Relais de la Haute Sambre au 071/59.79.56 pour un enlèvement gratuit à domicile.

Plus d'infos sur www.ipalle.be

Vos emballages PMC en vrac, vos papiers-cartons et vos verres peuvent également être déposés dans les recyparcs.

Emplacements des bulles à verre

Biercée : rue Grignard

Biesme-sous-Thuin : rue Notre-Dame de Tongres

Donstiennes : rue du Village

Gozée Abbaye d'Aulne : rue Vandervelde

Gozée Centre : rue A. Bury

Gozée Cité Verte : Croisement rue Taille Labbé / rue Fossé au Bourleau

Leers-et-Fosteau : rue Fernand Blampain

Ragnies : rue du Calvaire

Thuillies : rue des Soldats

Thuin Hourpes : rue des Bonniers

Thuin Maladrie : rue Diale Colas

Thuin Ville haute : rue de la Demi-Lune

Thuin Ville basse : Quartier de la gare de l'Ouest

Thuin Waibes : rue Taille Gabelle

Votre commune dispose de points d'apports volontaires destinés à recevoir les déchets organiques de cuisine. Ces points de collecte sont accessibles gratuitement. Plus d'infos sur www.ipalle.be ou 071/59.12.02

Wallonie Plus Propre

Grand Nettoyage de Printemps les 27, 28 et 29 mars 2020

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur **www.wallonieplupropre.be**

Pour toute information complémentaire sur les collectes sélectives, contactez Ipalle secteur Sud-Hainaut au **071 59 12 02** ou votre administration communale au **071 55 94 11** . Vous pouvez également surfer sur **www.ipalle.be**.

Infos sur le tri et le recyclage : **www.fostplus.be**

Ville de Thuin

⚠ CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR GOZÉE

Remarque importante : les collectes des déchets commencent **dès 6 h du matin**. Veillez à sortir vos sacs et vos papiers-cartons la veille **à partir de 18 h ou avant 6 h le jour de la collecte, le plus près possible de la chaussée**. **En cas de jour férié**, consultez impérativement votre calendrier. Les collectes peuvent être annulées **en cas d'intempéries**.

PMC : collecte toutes les **2 semaines.**

Papiers-Cartons : collecte toutes les **4 semaines.**

Zone A : Biercée, Biesme-sous-Thuin, Leers-et-Fosteau, Ragnies, Thuin

Zone B : Donstiennes, Gozée, Thuillies

En cas de jour férié, collectes **reportées** au samedi suivant

Déchets ménagers : collecte tous les **JEUDIS**, Gozée compris

En cas de jour férié :

Zone 1 : Biercée, Biesmes-sous-Thuin, Thuillies, Thuin :

- la collecte du jeudi 21/05 est **reportée** au **vendredi 22/05**

Zone 2 : Donstiennes, Gozée, Leers-et-Fosteau, Ragnies :

- la collecte du jeudi 21/05 est **avancée** au **mercredi 20/05**

Rappel :
- Poids du sac : 20 kg maximum. • Pas de sac éventré
- Pas d'objet tranchant • Sac communal réglementaire

Janvier

1M	Nouvel An
2J	
3V	
4S	
5D	
6L	THA
7M	THB
8M	
9J	
10V	
11S	
12D	
13L	THA
14M	THB
15M	
16J	
17V	
18S	
19D	
20L	THA
21M	THB
22M	
23J	
24V	
25S	
26D	
27L	
28M	
29M	
30J	
31V	

Février

1S	
2D	
3L	THA
4M	THB
5M	
6J	
7V	
8S	
9D	
10L	THA
11M	THB
12M	
13J	
14V	
15S	
16D	
17L	THA
18M	THB
19M	
20J	
21V	
22S	
23D	
24L	
25M	
26M	
27J	
28V	
29S	

Mars

1D	
2L	THA
3M	THB
4M	
5J	
6V	
7S	
8D	
9L	THA
10M	THB
11M	
12J	
13V	
14S	
15D	
16L	THA
17M	THB
18M	
19J	
20V	
21S	
22D	
23L	
24M	
25M	
26J	
27V	
28S	
29D	
30L	THA
31M	THB

Avril

1M	
2J	
3V	
4S	
5D	
6L	THA
7M	THB
8M	
9J	
10V	
11S	
12D	Pâques
13L	Lundi de Pâques
14M	THB
15M	
16J	
17V	
18S	THA report du 13/04
19D	
20L	
21M	
22M	
23J	
24V	
25S	
26D	
27L	THA
28M	THB
29M	
30J	

Mai

1V	Fête du Travail
2S	
3D	
4L	THA
5M	THB
6M	
7J	
8V	
9S	
10D	
11L	THA
12M	THB
13M	
14J	
15V	
16S	
17D	
18L	
19M	
20M	Zone 2
21J	Ascension
22V	Zone 1
23S	
24D	
25L	THA
26M	THB
27M	
28J	
29V	
30S	
31D	Pentecôte

Juin

1L	Lundi de Pentecôte
2M	THB
3M	
4J	
5V	
6S	THA report du 01/06
7D	
8L	THA
9M	THB
10M	
11J	
12V	
13S	
14D	
15L	
16M	
17M	
18J	
19V	
20S	
21D	
22L	THA
23M	THB
24M	
25J	
26V	
27S	
28D	
29L	THA
30M	THB

Juillet

1M	
2J	
3V	
4S	
5D	
6L	THA
7M	THB
8M	
9J	
10V	
11S	
12D	
13L	
14M	
15M	
16J	
17V	
18S	
19D	
20L	THA
21M	Fête Nationale
22M	
23J	
24V	
25S	THB report du 21/07
26D	
27L	THA
28M	THB
29M	
30J	
31V	

Août

1S	
2D	
3L	THA
4M	THB
5M	
6J	
7V	
8S	
9D	
10L	
11M	
12M	
13J	
14V	
15S	Assomption
16D	
17L	THA
18M	THB
19M	
20J	
21V	
22S	
23D	
24L	THA
25M	THB
26M	
27J	
28V	
29S	
30D	
31L	THA

Septembre

1M	THB
2M	
3J	
4V	
5S	
6D	
7L	
8M	
9M	
10J	
11V	
12S	
13D	
14L	THA
15M	THB
16M	
17J	
18V	
19S	
20D	
21L	THA
22M	THB
23M	
24J	
25V	
26S	
27D	
28L	THA
29M	THB
30M	

Octobre

1J	
2V	
3S	
4D	
5L	
6M	
7M	
8J	
9V	
10S	
11D	
12L	THA
13M	THB
14M	
15J	
16V	
17S	
18D	
19L	THA
20M	THB
21M	
22J	
23V	
24S	
25D	
26L	THA
27M	THB
28M	
29J	
30V	
31S	

Novembre

1D	Toussaint
2L	
3M	
4M	
5J	
6V	
7S	
8D	
9L	THA
10M	THB
11M	Armistice
12J	
13V	
14S	
15D	
16L	THA
17M	THB
18M	
19J	
20V	
21S	
22D	
23L	THA
24M	THB
25M	
26J	
27V	
28S	
29D	
30L	

Décembre

1M	
2M	
3J	
4V	
5S	
6D	
7L	THA
8M	THB
9M	
10J	
11V	
12S	
13D	
14L	THA
15M	THB
16M	
17J	
18V	
19S	
20D	
21L	THA
22M	THB
23M	
24J	
25V	Noël
26S	
27D	
28L	
29M	
30M	
31J	

PMC · Papiers-Cartons · Ordures ménagères · Jour férié

Collecte de vélos dans les recyparcs · Collecte de jouets dans les recyparcs · Grand Nettoyage de Printemps

Visez juste avec le guide de tri des emballages

Rien ne change en 2020. Continuez à trier vos emballages PMC comme avant.

PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

P Bouteilles et flacons en Plastique

M Emballages Métalliques

C Cartons à boissons

Remarques :

- **Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.**
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- **Veillez à bien fermer les sacs au moyen des liens de serrage.**
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.

Collecte en porte-à-porte ou via le recyparc

Évitez les erreurs les plus fréquentes

Déchets non recyclables

Sont à déposer au recyparc :

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex. : déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.
- Les pots de fleurs.
- Les sacs et les films en plastique.

Chassons les intrus : l'autocollant « **Mauvais contenu** » apposé sur votre sac bleu PMC ou sur votre dépôt de papiers-cartons signifie qu'un ou plusieurs déchets ou emballages y sont interdits. Retirez les intrus comme indiqué sous le premier volet de l'autocollant et représentez votre sac bleu PMC ou vos papiers-cartons à la prochaine collecte. Vous pouvez aussi les apporter au recyparc où vous bénéficierez des conseils éclairés du préposé.

Visez juste avec le guide de tri des emballages

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles*

Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé ; ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.

*ou au recyparc

Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte*

Remarques

- **Enlevez le film en plastique des publications.**
- **Ficelez vos piles de papiers et de cartons** ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

*ou au recyparc

Évitez les erreurs les plus fréquentes

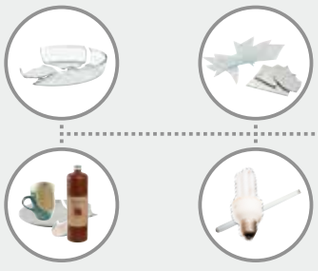

Évitez les erreurs les plus fréquentes

Déchets non recyclables

Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.